



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Orne

Question écrite n° 66845

Texte de la question

M Francis Geng attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur les inquietudes legitimes des personnels du centre de tri d'Argentan, dans l'Orne, devant l'avenir tres incertain qui lui serait reserve. En effet, a la suite de la creation a Rennes de la delegation Ouest et a la suite d'une toujours plus grande automatisation des gros centres, il s'avere de plus en plus criant que la direction n'estime plus necessaire de garder des petits centres, de surcroit, situes dans des zones rurales peu peulees. Ainsi, peu a peu, les responsables regionaux abandonnent toute perspective d'avenir pour ces centres, ne prevoient plus de politique de modernisation, d'adaptation du centre aux besoins locaux. Pourtant, aujourd'hui, chacun realise combien toute politique responsable et dynamique d'aménagement du territoire doit integrer l'indispensable reorganisation de l'occupation de l'espace, le maintien des services publics dans ces regions, l'installation d'entreprises toujours plus nombreuses. Mais, pourquoi ces PME-PMI viendraient-elles dans des lieux desertes de tout service public, de postes, de centres de tri, pourquoi les personnels de ces entreprises accepteraient-ils de s'installer dans ces regions ou rien n'est amene pour les commodites habituelles et attendues de la vie quotidienne. Il lui demande donc quelles mesures immediates et energiques il entend prendre pour appliquer une vraie politique d'aménagement de l'espace et eviter que la France des annees 2000 soit celle ou 90 p 100 de la population vivraient sur 10 p 100 de son territoire.

Texte de la réponse

Reponse. - De nombreuses reflexions sont en cours, au niveau national et au sein de chaque delegation de La Poste, visant a faire progresser la qualite des services offerts aux usagers. Parmi ces etudes figurent les ameliorations a apporter au niveau des acheminements postaux et a l'organisation interne des centres de tri postaux. Ces etudes sont certainement a l'origine des inquietudes exprimees quant a une eventuelle suppression du centre de tri d'Argentan. Elles ne sont pas fondees, comme le demontre l'acquisition d'une parcelle de terrain contigue, realisee le 28 octobre 1992, pour l'extension des quais de transbordement. Parallelement, le plan d'automatisation du courrier, qui vise a installer des machines a affranchir plus performantes, se poursuit. Les criteres d'attribution sont lies naturellement a l'importance du trafic traite. En ce qui concerne Argentan Gare, les deux machines simplifiees qui trient les lettres sur dix huit directions utiles a une cadence de 20 000 plis a l'heure, permettent de traiter dans les temps impartis l'integralite du courrier de l'Orne. L'absence de prevision d'installation a court terme d'un lecteur optique qui represente un investissement de 9 millions de francs correspond donc a une donnee technique et economique, sans rapport avec le maintien de ce centre.

Données clés

Auteur : [M. Geng Francis](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66845

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1993, page 352